



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT 22 KAADA 1435 (18 SEPTEMBRE 2014)

*

I- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur les étapes de préparation du projet de loi de finances au titre de l'année budgétaire 2015 et ses grandes lignes.

II- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et les accords internationaux suivants :

Projet de loi organique :

1. **Projet de loi organique n° 100-13** relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.
Adopté préalablement à sa soumission à l'approbation du prochain Conseil des ministres.

Projets de lois :

1. **Projet de loi n° 88-14** relative à la révision des listes électorales générales.
Approuvé.

2. **Projet de loi n° 86-14** modifiant et complétant les dispositions du code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme.
Approuvé.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2-14-499** portant approbation du règlement général de construction fixant les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions et créant la commission nationale de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions.
Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-14-607** pris pour l'application de la loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux.
Approuvé.

3. **Projet de décret n° 2-14-644** portant réorganisation de l'Ecole Royale navale.
Adopté préalablement à sa soumission à l'approbation du prochain Conseil des ministres.

4. **Projet de décret n° 2-14-645** portant réorganisation de l'Ecole Royale de l'air.
Adopté préalablement à sa soumission à l'approbation du prochain Conseil des ministres.

Accords internationaux :

1. **Accord** entre le Royaume du Maroc et le Royaume des Pays-Bas relatif au statut des forces, fait à Rabat le 21 mai 2013.

- **Projet de loi n° 40-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
Approuvés.

2. **Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord relatif au statut des forces et soutien réciproques, fait à Rabat le 16 septembre 2013.

- **Projet de loi n° 41-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

3. **Accord** dans le domaine de la coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Italienne, signé à Taormina le 10 février 2006.

- **Projet de loi n° 83-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

4. **Convention** relative à la coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Emirats Arabes Unis signée à Rabat le 2 mai 2006.

- **Projet de loi n° 84-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés.

5. **Convention** européenne relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, faite à Strasbourg le 20 avril 1959.

- **Projet de loi n° 74-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Le conseil a décidé d'ajourner leur examen à un prochain conseil du gouvernement.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. L'inspecteur général du ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ;
2. Le directeur de l'action sociale, culturelle et éducative et des affaires juridiques au ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ;
3. Le directeur des ressources et des systèmes d'information au ministère de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.